



**PREMIER
MINISTRE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



Direction des enseignements et de la recherche
Département de la diversité des talents, des concours et des évaluations

Décision modifiant la décision du 22 juillet 2020 portant nomination d'examineurs spécialisés pour la correction des épreuves écrites et les interrogations orales du concours externe, du concours externe spécial, du concours interne et du troisième concours d'entrée à l'École nationale d'administration de 2020

---=oOo=---

Le directeur de l'École nationale d'administration

- VU la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'État ;
- VU le décret n° 2015-1449 du 9 novembre 2015 modifié relatif aux conditions d'accès et aux formations à l'École nationale d'administration, notamment ses article 4 et 5 ;
- VU le décret n° 2018-793 du 14 septembre 2018 instituant à titre expérimental un concours externe spécial d'entrée à l'École nationale d'administration réservé aux titulaires d'un diplôme de doctorat ;
- VU l'arrêté du 26 février 2020 autorisant l'ouverture du concours externe, du concours externe spécial, du concours interne et du troisième concours d'entrée à l'École nationale d'administration pour l'année 2020 ;
- VU l'arrêté du 20 avril 2020 modifiant l'arrêté du 26 février 2020 autorisant l'ouverture du concours externe, du concours externe spécial, du concours interne et du troisième concours d'entrée à l'École nationale d'administration pour l'année 2020 ;
- VU les arrêtés du 28 mai 2020 modifiés portant respectivement nomination du président et des membres du jury du concours externe, du concours externe spécial, du concours interne et du troisième concours d'entrée à l'École nationale d'administration de 2020 ;
- VU la décision du 22 juillet 2020 portant nomination d'examineurs spécialisés pour la correction des épreuves écrites et les interrogations orales du concours externe, du concours externe spécial, du concours interne et du troisième concours d'entrée à l'École nationale d'administration de 2020

DECIDE

Est désigné en qualité d'examineur spécialisé en remplacement de M. Arnaud MAGNIER :

M. Xavier DUPRIEZ, conseiller du Sénat.

Fait à Strasbourg, le 27 octobre 2020




Patrick GÉRARD

ÉCOLE NATIONALE D'ADMINISTRATION

1, rue Sainte Marguerite - F - 67080 Strasbourg Cedex - Tél. + 33 (0)3 88 21 44 44 - Fax. + 33 (0)3 88 21 44 59

2, avenue de l'Observatoire - F - 75272 Paris Cedex 06 - Tél. + 33 (0)1 44 41 85 00 - Fax. + 33 (0)1 44 41 86 46

www.ena.fr